



ASIPE

PROCES-VERBAL

Conseil intercommunal de

l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Jeudi 26 mars 2026 à 20h00 à l'Aula du Collège DLT à Payerne

No 17

Présidence : M. Philippe Charmoy

Comité de direction :

Présents : MM. Nicolas Schmid, Laurent Cosendai, Matteo Guagenti et Tony Kaeser
Mmes Sophie Quillet, Valérie Hadorn, Martine Roux, Brigitte Estoppey et Jocelyne Pfander

Excusé : --

Délégation fixe

Présents : Mme Stéphanie Jan
MM. Lionel Bussard, Olivier Cherbuin, Nicolas Pilet, Alain Sumi et Michel Wirz

Excusés : MM. Marcel Gut-Lacôte et Christian Cosendai

Absente : Mme Monique Picinali

Délégation variable

Présents : Mmes Sophie Bigler Buser, Johanne Escher, Mireille Gentil, Dominique Gilliand, Emilie Losey, Chams Moughnime, Sophie Oguey, Christel Pahud, Sandra Savary et Evelyne Wolf
MM. Yann Andrey, Philippe Charmoy, Luis De Maria Franco, Alexandre Godel, Serge Grognez, Johann Indermühle, François Vessaz, Jean-Claude Villiger et Yves Vodoz

Excusés : Mme Malgorzata Binggeli, Isabelle Bärtschi et Brigitte Dumasdelage
MM. Rafael Donadello, Christophe Gilliand, Quentin Guisolan, Yannick Moser, Houcine Louati, Valentin Pagani et Etienne Thévoz

Absentes : Mmes Anaïs Bidiville et Carole Marmy

Suppléant

Présent : --

Secrétaire : Mme Nadège Bulliard

Ouverture

Il est 20 heures 05 lorsque M. Philippe Charmoy, Président, ouvre la séance en saluant les membres du CoDir ainsi que les Conseillères et Conseillers présents.

Les Conseillères et Conseillers ayant signés une liste de présence à l'entrée de la salle, il n'y aura pas d'appel initial. Mmes Malgorzata Binggeli, Isabelle Bärtschi et Brigitte Dumasdelage, ainsi que MM. Marcel Gut-Lacôte, Christian Cosendai, Rafael Donadello, Christophe Gilliand, Quentin Guisolan, Yannick Moser, Houcine Louati, Valentin Pagani et Etienne Thévoz sont excusés. Mmes Monique Picinali, Anaïs Bidiville et Carole Marmy sont absentes.

Le Conseil a été valablement convoqué et le quorum est atteint, M. Charmoy déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, il salue la présence de :

- M. Pierre-Alain Lunardi, directeur de l'ASIPE,
- M. Christian Chevalier, directeur de l'Etablissement primaire de Payerne-Corcelles,
- M. Philippe Berdoz, directeur de l'Etablissement secondaire de Payerne,
- M. Xavier Nicod, directeur de l'établissement primaire de Payerne-Granges,
- Mme Margaux Krieg (La Broye et La Liberté), qui reflètera fidèlement les débats.

M. Charmoy demande si les Conseillères et Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation ou sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est adopté et sera suivi comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 4 décembre 2025
2. Communications du bureau et courrier reçu
3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal
4. Communications du Comité de direction (CoDir)
5. Préavis No 7/2025 : Crédit pour l'équipement du bâtiment provisoire sur le site du collège Derrière la Tour
6. Préavis No 8/2025 : Crédit pour l'équipement de l'école Pôle enfance Valbroye.
7. Réponse du CoDir à l'interpellation de la CoFin : Augmentation du budget de fonctionnement de l'ASIPE
8. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 4 décembre 2025

Le procès-verbal ayant été envoyé, il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf si un membre le demande expressément. Il n'y a pas de remarque sur le PV en lui-même. M. Charmoy passe au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. M. Charmoy remercie Mme Bulliard pour la rédaction du PV.

2. Communications du bureau et courriers reçus

M. Charmoy annonce les prochaines séances :

- Jeudi 28 mai à 19h30 à Chevroux,
- Mercredi 24 juin à 19h30 à DLT,
- Mercredi 16 septembre à 19h30 à Grandcour.

La Préfète n'installera pas les autorités de l'ASIPE avant le mois juillet, comme c'est fait dans les différentes communes. De ce fait, le Conseil dans sa constitution actuelle va fonctionner jusqu'au 30 septembre 2026, même si certaines Conseillères et certains Conseillers n'ont pas été réélus. Les nouveaux Conseillers intercommunaux commenceront leur mandat au 1^{er} octobre 2026. La séance du mois de septembre traitera du budget 2027, c'est donc cette assemblée qui s'en occupera.

M. Sumi dit que le 24 juin, la Préfète installe les autorités des communes de Grandcour et Chevroux. Il va y avoir un problème de calendrier.

M. Schmid répond que le Bureau va regarder.

3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal

Il n'y a pas de nouvelles Conseillères ou de nouveaux Conseillers.

4. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Schmid informe le Conseil que l'ASIPE est en train d'étudier la possibilité de développer un collège sur le territoire de Grandcour. C'est à prendre avec des pincettes et au conditionnel car il y a encore plein d'étapes avant d'avoir quelque chose de concret. Ce projet respecterait les besoins, il y aurait 8 classes, des locaux annexes pour l'infirmière scolaire, les PPLS, une salle de gym, etc. Le CoDir est en discussion avec la commune de Grandcour. Cette information commence à se savoir, donc autant l'annoncer officiellement au Conseil.

M. Kaeser prend la parole concernant l'appel d'offre pour le mandat des transports. Le mandat avait été adjugé, mais l'ASIPE a été informée qu'un recours sera déposé par un des mandataires non retenu. Le délai étant vraiment très court, cela devient compliqué pour le prestataire élu de s'organiser pour la rentrée 2026. Afin de garantir une prise en charge optimale des enfants, le CoDir a donc pris la décision de continuer avec HelvéCie encore une année.

M. Schmid dit que le poste de cheffe de projet avait été voté et accepté à travers le budget 2026. Cette personne a été maintenant recrutée, et il s'agit de Mme Laura Vaucher. Elle commencera le 21 avril prochain à 60%, et son cahier des charges se compose de la gestion des infrastructures afin d'avoir un meilleur suivi des bâtiments, de l'organisation et la gestion des transports scolaires, et de l'amélioration de la communication.

M. Godel demande à quel tarif le contrat d'une année avec HelvéCie a été discuté ?

M. Kaeser répond que, pour le moment, cela n'est pas encore négocié. On repartira certainement sur les mêmes bases qu'actuellement.

5. Préavis No 7/2025 : Crédit pour l'équipement du bâtiment provisoire sur le site du collège Derrière la Tour

Le Président passe la parole à Mme Escher qui fait lecture des conclusions de la Commission Technique.

La discussion est ouverte.

M. Godel entend avec tristesse que ce bâtiment sera décalé à cause des oppositions. Il y a déjà eu des oppositions lorsqu'il y a eu le projet de la place de jeu. Il n'y pas eu de discussion avant avec les voisins. Pourquoi est-ce que le CoDir n'a pas approché ces gens avant pour éviter ces oppositions ? Certains doutes auraient pu être levés. Quelle est la stratégie du Codir de ne pas rencontrer les voisins ?

M. Schmid dit qu'il n'y avait pas eu d'opposition pour la place de jeu car il n'y avait pas eu de mise à l'enquête. Lors de ce projet, les voisins avaient été rencontrés, et cette soirée s'était vite transformée en soirée de massacre. Peu importe ce qui était proposé, les personnes en face étaient contre tout nouveau développement sur le site de DLT à cause des nuisances. Dans les oppositions que l'on a reçu pour le bâtiment provisoire de DLT, il y en a 10 qui sont des copié collé d'un document créer par l'administrateur de la PPE des Pré-verts. Il y a des éléments qui sont purement émotionnel sur la question des nuisances. Pour la suite, nous avons rencontré la Commune de Payerne pour mettre en place des propositions concrètes contre les nuisances sur le site de DLT. Courant avril, les opposants seront rencontrés pour répondre à leur crainte. Dans la mesure où ces nuisances ne sont pas avérées, les oppositions seront levées avec possibilité de faire recours, etc. Dans ce cas, on saura que c'est pour gagner du temps. Les opposants aimeraient que tout le périmètre scolaire soit clôturé, que l'école ne soit ouverte que pendant le temps scolaire. Ce n'est clairement pas ce que le CoDir souhaite. M. Schmid entend que l'on aurait pu rencontrer les opposants avant, mais on sait à qui on a affaire, et il doute que cela aurait vraiment changé les choses.

M. Godel insiste et trouve vraiment dommage. Les oppositions auraient pu être anticipées, en sachant que les voisins ne veulent plus rien sur le site de DLT, après l'expérience de la place de jeu. La question restera en suspens, peut être que si les voisins avaient été rencontrés, cela aurait fonctionné. On ne saura jamais.

M. Schmid est convaincu que cela n'aurait rien changé. On aurait peut-être eu même plus d'oppositions.

M. Godel rétorque que si ces gens avaient été rencontrés, on aurait été fixé. Quand le Conseil a décidé qu'il y aurait un nouveau projet, personne n'a dit que l'on aurait des oppositions. On verra bien ce qu'il va se passer avec cette école.

M. Schmid dit que le CoDir a justement anticipé. Le bâtiment n'a pas été lancé en production. À la Promenade, le risque a été pris. Sur DLT, on savait qu'on allait au-devant d'oppositions. Cela n'a pas été écrit en gros sur le préavis, mais on a évité des frais de stockage du bâtiment pour le retard de construction car on sait que c'est tendu avec le voisinage.

Il n'y a pas d'autres questions. M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote du préavis. Le vote n'est pas soumis à la double majorité.

Le préavis No 7/2025 : Crédit pour l'équipement du bâtiment provisoire sur le site du collège Derrière la Tour est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 8/2025 : Crédit pour l'équipement de l'école Pôle enfance Valbroye

Le Président passe la parole à Mme Escher qui fait lecture des conclusions de la Commission Technique.

La discussion est ouverte.

M. Cherbuin remarque que le budget de la bibliothèque mixte équivaut environ au budget pour l'aménagement des 8 classes. C'est un coût important. Qu'est-ce qu'il y a dans ce montant ?

Mme Hadorn répond qu'il s'agit de tout le rayonnage, les pupitres, un podium pour recevoir les classes, c'est du matériel qui coûte très cher.

M. Godel demande concernant la bibliothèque. Est-ce qu'il n'y avait pas des subventions cantonales ? Il lui semble que quand la bibliothèque DLT a été refaite, il y avait quelque chose.

Mme Hadorn dit que le CoDir va se renseigner, mais à sa connaissance, il n'y en a pas.

M. Godel demande pourquoi installer des ANF dans les salles de réunions plutôt qu'un beamer ou un écran ?

Mme Hadorn répond qu'un ANF est moins cher qu'un écran ou un beamer. Pour pouvoir projeter, il a été décidé de partir avec cette solution. Ils seront mobiles et pourront voyager d'une salle à l'autre.

M. Cherbuin demande si le budget pour ces CHF 200K a été établi sur un appel d'offre, ceci afin de savoir comment ce montant a été calculé.

Mme Hadorn répond que le préavis a été établis sur la base d'une offre.

M. Vessaz dit qu'un ANF coûte CHF 5'500.- dans le préavis. Un écran TV semble moins cher. Il serait peut-être bien de réévaluer cela en temps voulu.

M. Godel se pose une question sur le partage des locaux entre l'UAPE et la crèche, notamment de la cuisine. Dans le cadre de ce nouveau bâtiment, est-ce qu'il y aura une déduction des m2 communs sur le loyer que Valbroye va facturer à l'ASIPE ?

Mme Hadorn répond que c'est ce qui est fait actuellement pour le Centre Sous Bosset, qui a une utilisation mixte. Le procédé sera le même pour le PEV. Une réunion a lieu prochainement à ce sujet, on va faire une proportion pour calculer le loyer.

M. Godel a lu dans la presse qu'un crédit de CHF 367K a été demandé lors d'un Conseil de la Commune de Valbroye pour l'acquisition de matériel pour équiper le PEV. Qu'est-ce que cela concerne ?

Mme Hadorn répond que c'est exact. Cela concernait le financement pour l'acquisition de plusieurs choses. Il y avait l'équipement des salles de gym pour CHF 90K, du matériel pour le terrain multisport pour CHF 17.5K, du matériel pour la garderie et pour le jardin d'enfant « Le Ballon Rouge » pour CHF 35K, du matériel d'exploitation, des meubles sur roulettes, etc. C'est en complément de ce que va payer l'ASIPE pour les salles de classes, des maîtres, etc.

M. Vessaz remarque que lorsqu'il y a des dépenses qui sont faites par les communes pour les bâtiments loués à l'ASIPE, ces dernières sont refacturées ensuite à l'ASIPE à travers le loyer. Est-ce que cela sera aussi refacturé par Valbroye à l'ASIPE ?

Mme Hadorn répond qu'une partie le sera.

M. L. Cosendai dit que ce n'est pas une nouveauté. La commune de Payerne a une clé de répartition pour l'utilisation du stade par exemple. Cela se passera de la même manière.

M. Vessaz affirme que ce n'est pas une nouveauté, mais après avoir entendu la liste, il y a des choses qui concernent l'ASIPE et d'autres non. Il serait peut-être intéressant de faire une communication.

Il n'y a pas d'autres questions. M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote du préavis. Le vote n'est pas soumis à la double majorité.

Le préavis No 8/2025 : Crédit pour l'équipement de l'école Pôle enfance Valbroye est accepté à l'unanimité.

7. Réponse du CoDir à l'interpellation de la CoFin : Augmentation du budget de fonctionnement de l'ASIPE

Les documents ont été envoyés aux Conseillères et Conseillers. M. Charmoy ouvre la discussion.

M. Godel demande, quand il y a des compléments d'informations à transmettre aux Conseillères et Conseillers peu avant la séance, est-ce possible d'envoyer les documents par e-mail ? Cela sera plus rapide.

M. Charmoy dit que le Bureau prend note.

M. Vessaz regrette que les Conseillères intercommunales et les Conseillers intercommunaux aient reçu les réponses si tardivement. Il avait déjà regretté qu'en décembre ce point n'ait pas été développé directement. Au vu des réponses données, il se demande pourquoi il a fallu tant de temps. Il trouve que la réponse à la question sur l'implication du CoDir lors de l'établissement du budget n'est pas adaptée. Il est noté que le CoDir s'est impliqué, mais s'est-il SUFFISAMMENT impliqué ? Cela fait une grande différence. Il est écrit que le CoDir estime non seulement s'être impliqué dans le processus budgétaire, mais également piloter les finances de l'ASIPE avec la rigueur et le sens des responsabilités nécessaires. Une planification venant de l'ASIPE avait été transmise à la CoFin pour annoncer la remise du budget 2026 au 30.06.2025. Suite à cela, la CoFin a reçu deux informations indiquant que le délai était repoussé, d'abord au 8 juillet, puis au 15 juillet. Les documents ont finalement été réceptionnés le 15 juillet. Des rencontres ont eu lieu le 5 août et le 20 août entre la CoFin et le CoDir. A cette occasion, une question avait été posée concernant l'augmentation des salaires de CHF 750K dans le domaine des UAPE. La CoFin a demandé, concernant ce montant : quelle était la part liée à une augmentation d'ETP, à l'indexation automatique des salaires, à un changement d'échelon ou à des changements de classe. Entre le moment où ces questions ont été posées et le 5 septembre, qui était le délai auquel la CoFin devait rendre son rapport, il n'y a pas eu de réponse. Finalement, le 5 septembre, le CoDir a annoncé avoir besoin d'un appui externe (rapport de Peak Advirory) pour pouvoir répondre à cette question. Au sens de M. Vessaz, ce déroulé ne reflète pas de la rigueur. La réponse à l'interpellation ne correspond pas à ce qu'il s'est passé lors de ce processus. M. Vessaz repose donc la question : Est-ce que le CoDir s'est SUFFISAMMENT impliqué dans le processus de la réalisation de ce budget 2026 ?

M. Schmid répond que oui, le CoDir s'est suffisamment investi. Les comptes 2025 démontrent bien ce qu'il s'est passé entre le budget 2025 et le budget 2026. On a maintenant toute l'explication. Et où le CoDir n'a pas suffisamment anticipé, c'est dans la transition entre MCH1 et MCH2. Il y a eu des erreurs de report sur les transports et sur les UAPE, et on a perdu une vision d'ensemble. Mais le problème n'est pas intervenu sur le budget 2026. Lorsque l'on compare les comptes 2024 et les comptes 2025, l'erreur budgétaire qui a été faite sur 2025 saute aux yeux. Les comptes 2024 étaient déjà supérieurs au budget 2025. Le CoDir en est navré, mais maintenant vraiment tout le processus est en maîtrise.

M. Vessaz prend la parole concernant la deuxième question, qui était « est-ce que les charges augmentent à la même vitesse que les prestations offertes ? ». Il est répondu qu'il est difficile de répondre à cette question, il y a eu beaucoup de changement, notamment avec l'intégration de l'ASIEGE, le changement du système comptable, mais si on regarde le coût par habitant et par élève, cela permet de sortir la dimension de l'augmentation. Concernant le coût par habitant :

- Pour le primaire, en 2018 on était à CHF 129.- et en 2026 on est à CHF 218.-,
- Pour le secondaire, en 2018 on était à CHF 48.- et en 2026 on est à CHF 56.-.

Concernant le coût par élève :

- Pour le primaire, en 2018 on était à CHF 1'398.- et en 2026 on est à CHF 1'439.-,
- Pour le secondaire, en 2018 on était à CHF 2'234.- et en 2026 on est à CHF 1'630.-.

On remarque une nette augmentation, surtout sur le prix par habitant pour le primaire. Les coûts ont augmenté davantage par rapport à la prestation.

M. Schmid répond qu'entre 2001 et 2022, il n'y a qu'un bâtiment qui a été construit en dur. Durant cette période, on a posé que des modulaires, ce qui coûte moins cher. Dans l'augmentation entre les comptes 2024 et les comptes 2025, la politique publique qui coûte le plus cher, ce sont les bâtiments, car on essaie de rattraper le retard. Entre la construction de DLT et des Rammes, il n'y a pas un seul bâtiment en dur qui est sorti de terre. C'est le même combat pour le plafond d'endettement, on est en retard. Lorsque l'on compare compte à compte, les augmentations concernent les bâtiments en premier et en deuxième les UAPE. L'ASIPE a commencé à offrir des prestations parascolaires en 2015, alors que cela a commencé en 2007 dans le canton. Les priorités sont au bon endroit.

M. Vessaz dit que chaque inauguration de bâtiment en dur augmente les coûts de CHF 500K. Les modulaires coûtent un peu moins cher. Par contre, sur la question suivante qui est « quelle est la politique publique qui est le principal vecteur d'augmentation du budget ? » Sur un budget de CHF 16 millions, il y a CHF 4 millions qui sont

consacrés aux UAPE. Il y a une très forte augmentation ces dernières années qui est liée aux UAPE. En même temps que cette interpellation, un postulat a été déposé pour optimiser et améliorer l'organisation des UAPE. On espère avoir la réponse à ce postulat rapidement.

M. Schmid dit que la réponse arrivera en mai. Pour les UAPE, c'est plus complexe que pour la construction d'un bâtiment scolaire. Il y a un enjeu avec des normes, des règles d'encadrement, on travaille avec l'humain et cela rend la tâche plus difficile. La CoGes et la CoFin ont découvert la vie d'une UAPE et ont pu voir qu'il y avait du job. Ils ont pu voir aussi le concept pédagogique. Le gain d'efficacité sera peut-être mis en lumière avec le postulat, et cela sera bienvenu.

L'ASIPE sur son périmètre n'atteindra pas les objectifs de la FAJE, à savoir d'avoir 50% de taux de couverture des besoins en accueil de jour d'ici à 2030. Les coûts vont continuer à augmenter car il y a un besoin. Si on veut ralentir les coûts de l'ASIPE, il faut bloquer et on ne va pas plus loin avec les prestations des UAPE. L'autre élément pour faire des économies, c'est décider d'arrêter les constructions en dur (à part les salles de gym) et de ne poser plus que des modulaires.

M. Vessaz ne nie pas l'augmentation de la population. Il ne veut pas diminuer l'offre actuelle. Il est d'accord sur le fait qu'il faut l'augmenter, mais il n'est pas d'accord sur la vitesse. Lorsque le budget a été discuté, il y avait 60 personnes en liste d'attente sur le territoire de l'ASIPE, dont 30 sur Payerne. Cela ne paraît pas être une liste d'attente très longue par rapport au reste du canton.

M. Schmid dit que l'on est dans l'interprétation. A son avis, 62 familles dans l'attente d'une solution de garde, ce n'est pas rien. Concernant le rythme des constructions scolaires, il faut rattraper le retard. Les coûts de l'ASIPE ont été maintenus artificiellement bas pendant 20 ans en ne construisant rien. Le CoDir a maintenant pris ses responsabilités en construisant des bâtiments.

M. Vessaz dit que lorsque l'on dépose une interpellation, après la discussion, le Conseil intercommunal a la possibilité d'émettre une proposition de résolution. Afin d'éviter toute surprise sur le budget 2027, M. Vessaz aimerait proposer la résolution suivante, qui n'est pas contraignante pour le CoDir. Il demande que le budget de l'ASIPE 2027 ne dépasse pas les CHF 17 millions. Cela permettrait de ne pas être d'accord lors du traitement du budget 2027, en ayant averti à l'avance de l'intention du Conseil. La résolution est déposée auprès de M. Charmoy.

M. Schmid précise que si le CoDir présente un budget de plus de CHF 17 millions, mais avec des projets argumentés et qui convainquent le Conseil, ils auraient le droit de tout de même accepter le futur budget.

M. Charmoy dit que la résolution est traitée séance tenante. Il lit la résolution et demande s'il y a des questions.

Mme Moughnime demande, si le budget dépasse les CHF 17 millions, il se passe quoi ?

M. Schmid dit que si le CoDir met des choses absurdes au budget qui fait dépasser les CHF 17 millions, le Conseil pourra tracer ces lignes. A l'inverse, si on se rend compte, par exemple, qu'une nouvelle ligne de transport a dû être ouverte, que ces dépenses sont justifiées, étayées, que l'on a des opportunités ou des contraintes, que l'on ne peut pas faire autrement, le Conseil pourra les accepter. Cela donne un cap, un objectif.

M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote.

La résolution est acceptée à la majorité. Il y a 1 avis contraire et 5 abstentions.

8. Divers et propositions individuelles

M. Godel dit que des villages autour de l'ASIPE rénovent des écoles, Valbroye par exemple. Quel est le niveau d'implication du CoDir de l'ASIPE dans ces travaux, vu que les coûts seront répercutés sur l'ASIPE ? On parle tout de même de CHF 1.15 millions.

M. Schmid dit que l'avancée des travaux est évoquée en CoDir. 2 membres du CoDir sont dans le CoPil pour le nouveau bâtiment scolaire de Valbroye, et sont présents une fois par mois pour le suivi des travaux. Quand le bâtiment est propriété d'une commune, c'est le maître d'ouvrage qui décide. Sur les vieux bâtiments, comme la Promenade ou le Collège 1905, les travaux initiés sont des mises aux normes. Les enjeux dans des bâtiments historiques sont plus complexes. L'ASIPE est renseignée à 3 niveaux : via le CoDir, dans les projets via les membres du CoDir dans les Comités de pilotage, ainsi que dans divers échanges avec les communes membres par courrier ou lors de discussions informelles.

M. Godel dit que l'implication à l'aire passive. Ces coûts seront répercutés sur l'ASIPE. Est-ce que ces investissements sont comptés dans le budget de l'ASIPE ou pas ?

M. Schmid dit que les travaux sont répercutés en décalé sur les budgets. Par exemple, pour Valbroye, on sait que la rénovation du Collège 1905 aura lieu cette année, mais que cela impactera le budget 2028.

Mme Oguey demande s'il ne serait pas judicieux que chaque membre du CoDir puisse s'exprimer systématiquement lors des Conseils sur son dicastère et l'évolution des coûts.

M. Schmid dit que le CoDir prend note.

M. Godel dit qu'il faut rénover les bâtiments car on a du retard, mais il faut qu'il y ait une implication et une transparence sur ces coûts.

M. Vessaz dit que dans le budget 2026, il y avait la construction du modulaire DLT. On apprend que le bâtiment ne sera pas prêt pour la rentrée. Quelle est la solution de rechange pour ces deux classes ?

M. Schmid dit que le CoDir se penche sur la question. Ils en parleront lundi lors de la séance de CoDir.

Plus personne ne souhaite prendre la parole. M. Charmoy ferme la discussion et remercie les membres du CoDir. Il souhaite une belle soirée à tous.

La séance est levée à 21h25.

Le Président :



Philippe Charmoy

La Secrétaire :



Nadège Bulliard